



Angola

L'Angola, en forme longue la république d'Angola, est un pays d'Afrique australe. C'est le septième plus grand pays d'Afrique. Il est limitrophe de la Namibie, de la république démocratique du Congo et de la Zambie, avec l'océan Atlantique à l'ouest. La capitale et plus grande ville de l'Angola est Luanda. L'Angola est devenu indépendant en 1975, comme État marxiste-léniniste appelé république populaire d'Angola. L'Angola est divisé en 18 provinces (*provincias*) et 162 municipalités. Les municipalités sont ensuite divisées en 559 communes. L'Angola possède de vastes réserves de minéraux (diamants, or, cuivre) et de pétrole.*

L'Agence nationale des déchets a été établie en 2014 sur la base du Plan stratégique pour la gestion des déchets urbains de 2012. Cependant, la mise en œuvre de la stratégie n'est pas effective au niveau des gouvernements locaux (municipaux). Des systèmes financiers pour le recouvrement des coûts de la gestion des déchets solides sont en place, en particulier pour la collecte des déchets industriels (commerciaux).

Source : * Wikipédia, Angola, consulté le 27 février 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Angola>>

Informations de base

Population*	29,78 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	3,3 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	1 246 700
PIB (\$ US courants)*	122,12 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	-0,1 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	3 570 (2017)
Principales industries**	Exploitation minière et ressources naturelles (diamants, pétrole, or, cuivre)
Monnaie***	1 USD = 312,60 AOA (Kwanza angolais) (février 2019)

Sources : * Banque mondiale, Angola, consulté le 14 mars 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=AGO>>

** Wikipédia, Angola, consulté le 27 février 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Angola>>

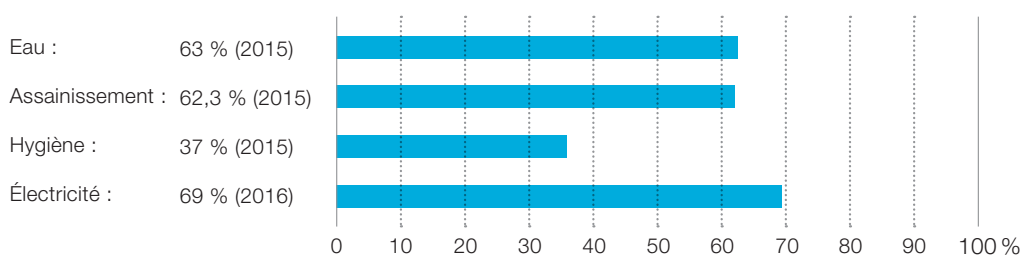
*** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a une loi fondamentale sur l'environnement n° 5/98 de juin, publiée au Journal officiel n° 27, série I. Cette loi ne contient pas de disposition sur la GDS (ce qui signifie qu'il n'existe pas de loi fondamentale sur la GDS). ● Les politiques connexes sont décrites dans : <ul style="list-style-type: none"> » Le décret présidentiel n° 196/12 du 30 août, approuvant le Plan stratégique de gestion des déchets urbains, pages 4787 à 4862, publié au Journal officiel n° 168 de la série I ; » Le décret présidentiel n° 190/12 du 24 août, approuvant le Règlement sur la gestion des déchets, pages 3770 à 3809, publié au Journal officiel n° 164 de la série I.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan stratégique pour la gestion des déchets urbains, 2012. Ce plan a besoin d'être révisé car sa mise en œuvre n'est pas conforme au plan. ● Il existe également d'autres plans stratégiques connexes : les Plans stratégiques sur les déchets de construction (2014) et le Plan stratégique sur les déchets médicaux (2014). ● L'Agence nationale des déchets a été créée sur la base du Plan stratégique. La planification au niveau provincial et au niveau municipal n'a pas été conforme au Plan stratégique élaboré au niveau national. Les plans municipaux existants ne reflétant pas la réalité des municipalités, le Plan doit être révisé de manière à refléter une image réaliste au niveau des municipalités.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● L'Agence nationale des déchets est en charge de la GDS au niveau national. Elle est également chargée de fournir un appui technique pour la mise en œuvre de politiques environnementales conformes aux principes de gestion des déchets au niveau local, ce qui a été difficile à accomplir. ● Trente employés travaillent à l'Agence nationale des déchets. Il y a trois membres du conseil d'administration et sept chefs de département qui ont tous été formés à la GDS au niveau universitaire. Ils jouent principalement un rôle consultatif auprès du ministère, ne pouvant jouer aucun rôle vis-à-vis des gouvernements locaux en raison de problèmes de mise en œuvre. ● Le ministère de la Santé, le ministère du Pétrole et le ministère de l'Industrie sont également importants dans la mise en œuvre des politiques de GDS.

Rubrique	Présentation générale
	<ul style="list-style-type: none"> ● Le secteur informel est impliqué dans la collecte des matières recyclables sur le site d'élimination et la commercialisation de la ferraille. ● Il y a une décharge sanitaire mais aucune donnée n'est disponible.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a un budget national pour la GDS et une fiscalité (dans le cadre du paiement des services publics) pour la GDS (environ 500-1000 kwanza/ménage/mois). ● La collecte des déchets industriels (établissements commerciaux) est facturée.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de soutien de donateur disponible pour la GDS.
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● En termes de problèmes juridiques/politiques, la mise en œuvre du Plan stratégique ne se déroule pas comme prévu et des révisions sont nécessaires. ● En termes de problèmes techniques, la collecte et le recyclage sont des problèmes hautement prioritaires. ● En termes de problèmes financiers, il est important de développer un système de redevances et d'appliquer un système de taxe sur les déchets. ● En termes de problèmes sociaux, l'inclusion sociale des ramasseurs de déchets est importante.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale		27 859	32 827	38 431
Urbaine		17 676	21 937	26 848	32 437

		unité : millier de tonnes/jour				
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030	
	0,50 kg/pers./jour		8,8	11,0	13,4	16,2
	0,75 kg/pers./jour		13,3	16,5	20,1	24,3
1,00 kg/pers./jour		17,7	21,9	26,8	32,4	

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)

